

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	3
Votants :	17
Date de convocation :	12/02/2026

Séance du jeudi 19 février 2026 à 19 H 00,

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER.

PROCURATIONS : Brigitte BAJON-LALANNE donne procuration à Jacques FAUBEC, Alexandre DENEITS à Géraldine DUTREY, Radouane KHABBAL à Jean-Michel BLAY,

ABSENT : Jean-Marc REGNAUT, Éric ZAMPIERI

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2025.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

2 – Finances

- **2-1 : Investissements 2026 – Acquisition et travaux de réhabilitation et mise en sécurité de bâtiments communaux : approbation du projet et de son plan de financement (Rapporteuse : Claudine CARAYOL)**

Madame CARAYOL expose le projet de réhabilitation et de mise en sécurité de bâtiments communaux.

Le montant estimé de ces travaux, servant de référence aux demandes de subvention, s'évalue à **236 983,10 € HT** soit **264 684,73 € TTC**, décomposé selon les dépenses suivantes :

- Acquisition et travaux sur annexe du local technique	206 470,15 €
- Toiture Maison de la Culture	10 404,90 €
- Travaux électriques école de musique	1 893,98 €
- WC PMR école maternelle	9 003,59 €
- Travaux bâtiment OFB/la Poste	9 210,48 €

Total du projet HT.....	236 983,10 €
TVA 20 %	27 701,63 €
Total du projet TTC.....	264 684,73 €

Le plan de financement est le suivant :

- Etat (DETR) : 30% x 236 983,10 €	71 094,93 € HT
- Commune de Pavie : 70% x 236 983,10 €	165 888,17 € HT
Total du projet HT	236 983,10 €
Commune de Pavie TVA 20% (hors acquisition)	27 701,63 €
Total TTC	264 684,73 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine par délibération du 26 mai 2020.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

▪ **2-2 : Lot n° 1 du marché public de travaux de rénovation énergétique de la maison de la culture : avenant n°1 (Rapporteur : Jacques GABRIEL)**

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux pour la rénovation énergétique de la Maison de la Culture. L'entreprise CLEVIA a été retenue pour les travaux remplacement du chauffage et de la climatisation constituant le lot n°1 pour un montant de 124 900,00 € HT soit 149 880 € TTC.

Des travaux supplémentaires, non prévus au marché et non prévisibles sont nécessaires.

Il s'agit de :

- Fourniture gaines de ventilation 500 x 500 mm,
- Modifications des gaines de rejets de la CTA 500 x 500 mm,
- Réservations supplémentaires en sol et parois compris rebouchage,
- Modifications gaines CTA,
- Conduit de fumées chaudières condensation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au lot n° 1 du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la maison de la culture.

Avenant n°1 pour un montant de 12 004,45€ H.T. soit 14 405,34€ T.T.C (TVA 20%) soit une augmentation de 10,4% du montant du marché initial du lot n°1

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°1 se trouvera porté à la somme de :

- Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	124 900,00 €
- Montant H.T. de l'avenant n°1 :	+ 12 004,45€
Soit un total H.T. de	136 904,45 €
T.V.A. 20%	27 380,89 €
Nouveau montant T.T.C. du marché	164 285,34 €

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 136 904,45 € HT soit 164 285,34 € TTC, soit une augmentation induite par l'avenant de 10,4% du montant du marché initial du lot n°1.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

3 – Intercommunalité

- Communauté d'Agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne : approbation du rapport annuel adopté par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (Rapporteuse : Claudine CARAYOL)

La CLECT s'est réunie le 18 décembre 2025 à l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Pour tout transfert de compétence, l'impact financier lié à l'exercice de nouvelles attributions à vocation à être compensé par la modulation de l'attribution de compensation.

A l'issue de cette commission, la CLECT remet un rapport qui est soumis à la validation des Conseils Municipaux des communes membres, lesquels doivent se prononcer à la majorité qualifiée.

En cas de non-réponse d'une commune dans le délai de 3 mois, l'avis est considéré favorable.

Ordre du jour de la CLECT :

Les dépenses engagées par l'Agglomération entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 octobre 2025, au titre de :

- la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines :
 - 2 communes concernées :

Auch pour	449 408,23€
Pavie pour	3 952,42€
- la révision des PLU communaux (révision décidée avant le transfert de compétence à la communauté) :
 - 4 communes concernées.

Auch pour	45 285,35€
Pavie pour	4 189,25€
Jegun pour	274,88€
Preignan pour	274,22€

En 2026, les communes concernées vont donc rembourser ces sommes à l'Agglo par augmentation de l'attribution de compensation, déduction faite du FCTVA perçu.

Pour Pavie l'attribution de compensation due à l'Agglomération pour 2026 sera de : 36 116,10€

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5 – Questions diverses

Monsieur le maire informe de :

- Dégâts constatés suite à la tempête "Nils" du 12 février 2026 sur la commune : arbres couchés, pannes d'électricité, câbles à terre, ... Les réparations sont en cours et le niveau du Gers est surveillé au titre du risque d'inondation.
- La reprise du restaurant l'Annexe, aura lieu début avril en crêperie
- La modification des jours et horaires du restaurant la Terrazza
- Fin du dispositif Villes et villages d'avenir pour Pavie au terme de 2 ans d'accompagnement, qui a été très utile concernant le vieux pont.

- Courrier du Président du Conseil Départemental relatif au contournement : consultation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cours. Objectif d'autorisation de travaux prévue pour 2030.
- Fete des crêpes : risque de mauvais temps. En attente de la météo.
- Le souffle du Gers, course pédestre du 1^{er} mars : contribution appréciée des associations pour l'encadrement et le ravitaillement des coureurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 05.

A handwritten signature, possibly reading 'A. B.', written in dark ink.A handwritten signature, possibly reading 'Bey', written in dark ink.